



Épreuves d'admissibilité

Première épreuve d'admissibilité

Durée : 6 heures

Coefficient 2

L'épreuve consiste en une dissertation ou un commentaire. Les sujets portent sur des thèmes concernant l'enseignement de l'éducation physique et sportive de 1967 à nos jours. Il est attendu que le candidat mobilise des connaissances historiques, sociologiques, épistémologiques, culturelles et institutionnelles, permettant de comprendre l'évolution des pratiques professionnelles relatives à cette discipline scolaire. Les réflexions et démarches argumentaires du candidat seront mises en relation avec les enjeux, débats et controverses, passés et actuels, qui accompagnent la construction de l'éducation physique et sportive au sein du système éducatif.

Thèmes du programme :

- La leçon d'EPS et l'activité de l'élève
- Les jeunes, les pratiques sportives et les incidences en EPS
- L'élève en EPS, son développement et sa santé
- L'évolution de la relation pédagogique en EPS et le métier d'enseignant
- Les savoirs enseignés en EPS et les textes officiels de la discipline

Seconde épreuve d'admissibilité

Durée : 6 heures

Coefficient 3

L'épreuve consiste en une composition. Les sujets portent sur l'activité des enseignants et des élèves en éducation physique et sportive. Il est attendu des candidats qu'ils mobilisent des connaissances scientifiques, techniques, institutionnelles et professionnelles en relation avec un dossier qui présente un contexte d'enseignement-apprentissage. Ce dossier comporte au minimum des données relatives à un ou plusieurs établissements scolaires du second degré et des données relatives à une ou plusieurs classes. Il peut être enrichi d'autres documents d'appui (données statistiques, extraits d'articles, extraits de textes officiels, témoignages, etc.).

Thèmes du programme :

- Les objectifs de santé et l'acquisition de techniques corporelles en EPS
- Le parcours de formation de l'élève en EPS et son évaluation
- Les apprentissages moteurs en EPS : dimensions psychologiques et culturelles
- L'activité de l'enseignant d'EPS et l'engagement des élèves
- Les usages pédagogiques du matériel dans les leçons d'EPS



Épreuves orales d'admission

Première épreuve d'admission

- Durée de la préparation : 5 heures
- Durée de l'exposé : 30 minutes ;
- Durée de l'entretien : 60 minutes
- Coefficient 4

Liste limitative des activités relevant des différents champs d'apprentissage (CA) :

CA 1

- Athlétisme : relais-vitesse ; épreuves combinées (demi-fond et lancer)
- Natation : vitesse

CA 2

- Escalade
- Savoir-nager
- Sauvetage

CA 3

- Arts du cirque
- Gymnastique

CA 4

- Tennis de table
- Basket-ball

CA 5

- Musculation
- Step

L'épreuve consiste en la présentation d'une leçon d'EPS pour les élèves d'une classe du second degré. La leçon présentée doit s'appuyer sur les leçons antérieures et s'inscrire en cohérence avec les différents projets (d'établissement, pédagogique et de classe) et les programmes de la discipline.

La leçon d'EPS présentée doit être construite au service d'acquisitions motrices, de priorités éducatives spécifiques à ces élèves et s'appuyer nécessairement sur une activité physique sportive artistique (APSA) appartenant au programme limitatif publié sur le site internet du ministère chargé de l'Éducation nationale.

Chaque candidat dispose d'un dossier, fourni par le jury, sous format numérique comprenant :

- des données relatives à l'établissement, à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans l'établissement, à la séquence d'enseignement offerte à une classe à partir de l'APSA support ;
- un document vidéo des élèves de la classe dans la leçon qui précède la leçon à présenter.

Au cours de l'entretien, le candidat est invité à justifier ses choix didactiques et pédagogiques pour permettre aux élèves de cette classe d'accéder aux acquisitions attendues. Il s'appuie sur son expérience professionnelle, ses connaissances (institutionnelles, scientifiques, techniques et professionnelles). Le candidat justifie ses priorités éducatives ; il témoigne de sa capacité à les faire vivre et à les inscrire dans un



parcours de formation. Les transformations visées doivent s'appuyer sur différentes dimensions de l'activité de l'élève, avec une attention particulière à la motricité.

Le candidat est invité à porter un regard critique sur ses propositions et à s'inscrire, à plus ou moins long terme, dans un contexte éducatif plus large.

En salle de préparation et en salle d'interrogation, le candidat dispose d'un matériel informatique mis à sa disposition :

- un ordinateur portable équipé d'un système d'exploitation MS-Windows.
- les logiciels et outils installés sur l'ordinateur : suite Microsoft Office 2013 (Word, Excel, Powerpoint, XMind version gratuite) ainsi que les logiciels standards préinstallés sur Windows (windows media player, calculatrice, capture d'écran, Paint, Movie Maker...).
- les versions numériques des textes généraux de l'éducation nationale et des programmes officiels de l'EPS.

Le candidat peut utiliser pour sa présentation : l'ordinateur portable de préparation et un vidéoprojecteur mis à sa disposition en salle d'épreuve.

L'utilisation de tout support numérique personnel est exclue.

Il est important de préciser que le recours à l'informatique ne doit pas être considéré comme une fin en soi. Seule la prestation orale du candidat est appréciée. La virtuosité dans l'usage de tel ou tel logiciel ne constitue pas un élément d'évaluation. Il s'agit bien de tirer profit de ces outils en vue d'illustrer ou enrichir la présentation de la leçon.

Un tableau blanc et des feutres sont mis à disposition du candidat.

Seconde épreuve : prestation physique et entretien

- Durée de la prestation physique : 30 minutes
- Durée de l'entretien : 45 minutes
- Coefficient 2

Les activités retenues au programme

CA 1

- Athlétisme
- Natation

CA 2

- Escalade

CA 3

- Danse

CA 4

- Badminton simple

CA 5

- Step

La prestation physique (Coefficient 1)

La prestation physique comprend deux séquences distinctes, **une séquence libre** puis une **séquence dite imposée**. Ces deux séquences permettent de révéler la capacité du candidat à savoir s'entraîner.



Durée de la prestation physique : 30 minutes auxquelles s'ajoutent les temps de récupération et de préparation de la séquence imposée pour une durée totale de 45 minutes qui se répartissent ainsi :

- Séquence libre : 10 minutes
- Récupération : 5 minutes
- Séquence imposée : 30 minutes (préparation : 10 minutes et réalisation : 20 minutes)

Les 45 minutes réservées à l'épreuve n'incluent pas le temps d'échauffement préalable.

Lors de l'appel, chaque candidat présente oralement au jury la composition de sa séquence libre (sauf pour l'activité badminton qui ne nécessite pas de présentation). Cette séquence libre, d'une durée maximale de 10 minutes, conduit chaque candidat à révéler, dans l'activité choisie, l'étendue de ses compétences à leur plus haut niveau d'expression.

À l'issue de cette séquence, chaque candidat dispose de 5 minutes de récupération.

À partir du niveau de compétences révélé par chaque candidat, le jury présente la question qui définit sa séquence imposée. Cette question s'appuie sur un thème et un contexte (spécifié dans chaque APSA) que le candidat devra illustrer à travers une ou des situations lors de sa prestation. Il est attendu que le candidat, en répondant à la question posée, continue de révéler l'étendue de ses compétences à s'entraîner, à leur plus haut niveau d'expression.

La question le conduit à organiser, dans les 30 minutes imparties : la préparation dans un espace dédié, la présentation et la réalisation de la séquence imposée.

Au début de ces 20min, le candidat disposera de deux minutes maximum pour présenter oralement ses choix de traitement de la question. Durant la prestation, les commentaires oraux devront rester très succincts et servir uniquement à expliciter la réalisation de la séquence imposée.

Le candidat doit adopter une tenue vestimentaire réglementaire, spécifique à chacune des APSA inscrites au programme de la session qui permet ainsi au jury d'évaluer la qualité de la mise en jeu corporelle dans cette pratique.

L'entretien (Coefficient 1)

- Durée de la préparation : 20 minutes
- Durée de l'entretien : 45 minutes incompressibles
 - o Durée de l'exposé : 15 minutes maximum
 - o Durée de l'entretien : 30 minutes

L'entretien s'appuie sur une question initiale posée par le jury à partir d'une vidéo d'élève(s) et d'un thème contextualisé. Chaque vidéo précise le niveau de scolarité concerné.

La préparation doit permettre de bâtir une réponse argumentée et opérationnelle à la question posée par le jury, qui portera sur les aspects techniques et didactiques de l'APSA et pourra concerner l'ensemble de la scolarité (dont l'association sportive).

Durant ce temps de préparation, chaque candidat peut visionner la séquence vidéo à plusieurs reprises au moyen d'une tablette de type Android.

Un tableau blanc et des feutres sont mis à disposition du candidat.

Concernant l'épreuve d'athlétisme

La prestation physique :

L'épreuve se déroule sur une piste d'athlétisme de 400 mètres scindée en deux zones distinctes comprenant chacune un virage et une ligne droite. Le candidat réalisera sa prestation dans l'une des deux zones.



Chaque candidat dispose du matériel suivant pour l'ensemble de l'épreuve : une douzaine de haies (hauteur minimum de 55 cm), un starting-block, un lot de bandes souples, un lot de coupelles, un lot de plots, des lattes rigides, un demi-hectomètre et un odomètre.

Lors de la séquence libre, le candidat choisit 3 contextes de courses parmi les 5 proposés (cf. tableau ci-dessous) et réalise les courses correspondantes. Il choisit et annonce avant le début de la séquence libre : l'ordre des courses, son projet pour chaque course et précise les temps de récupération prévus.

Contexte	Course prévue	Projet annoncé
Course de Demi-fond court	1'30	La distance prévue (multiple de 25m)
Course de Demi-fond long	4'30	La distance prévue (multiple de 25m)
Course de Haies hautes	40m haies (3 haies)	Le temps envisagé, la disposition et la hauteur des haies
Course de Haies basses	100m haies (3 haies)	Le temps envisagé, la disposition et la hauteur des haies
Course de Vitesse	40m	Le temps envisagé

L'accès à une zone d'échauffement sur le stade est autorisé quinze minutes avant le début de l'épreuve. A la fin de l'échauffement, le candidat peut aménager l'espace de pratique s'il le souhaite pour placer ses haies.

La prestation physique débute ensuite.

Durant cette séquence libre, le candidat ne peut faire usage d'un chronomètre. Le jury peut, durant cette séquence et à la demande du candidat lors des temps de récupération, lui préciser le temps écoulé depuis le début de l'épreuve. Les départs, arrivées et couloirs de chaque course sont fixés par le jury.

Le contexte demi-fond se déroulera sur une ellipse de 200 mètres allant du couloir 1 à 6 de la ligne droite de sa zone. Elle sera balisée avec un plot tous les 25m.

Pendant les 5 minutes de récupération qui suivent la séquence libre, le jury annonce au candidat la question pour la séquence imposée. Elle est précisée par un thème ; le candidat choisira le contexte parmi ceux présentés lors de la séquence libre.

Tout au long de l'épreuve, l'espace et le matériel réservés à la prestation physique restent accessibles. Une table et une chaise sont mises à disposition pendant le temps de préparation de 10 minutes.

L'entretien :

Lors de l'entretien d'athlétisme, le candidat pourra être interrogé sur les contextes suivants : course de haies hautes – course de relais vitesse – course de demi-fond – lancer de javelot/vortex – multi-bonds.

Concernant l'épreuve de natation

La prestation physique :

La séquence libre et la séquence imposée se déroulent dans un bassin de 25 mètres et dans un couloir délimité par des lignes de nage.

L'épreuve devra révéler la capacité du candidat à performer à son plus haut niveau de ressource, à gérer ses efforts et à attester d'un niveau de maîtrise : technique, réglementaire et polyvalent.

Lors de l'appel, le candidat présente le contenu de sa séquence libre. Il indique au jury la filière énergétique prioritairement sollicitée. Le jury n'a aucune attente en terme de filière énergétique choisie.

La composition de la séquence libre doit être réalisée en 10 minutes maximum. Le candidat devra présenter une série de « x » fois 50m ou 75m ou 100m, constituée de deux nages réglementaires (FINA) différentes. Les répétitions doivent être reproduites à l'identique : distance des répétitions, nages choisies et ordre des nages. Les temps de départs de chaque répétition doivent être fixes et annoncés. Les départs se font dans l'eau.

Pendant les 5 minutes de récupération, le jury annonce au candidat la question pour la séquence imposée. Elle précise un thème et un mode de nage ; le contexte énergétique sera choisi par le candidat.



Une table et une chaise sont mises à sa disposition pendant le temps de préparation de 10 minutes. Un chronomètre personnel (hors matériel connecté) est autorisé pour la gestion des durées des 2 séquences. L'organisation du concours ne peut assurer la mise à disposition d'un chronomètre mural.

Pour la durée des 2 séquences, le candidat utilise le même couloir. Le seul matériel utilisé est celui fourni par le concours soit une planche en mousse et un pull boy. Les lunettes de natation sont autorisées. La tenue doit être conforme à celle autorisée par l'exploitant de l'établissement.

L'entretien :

Lors de l'entretien de natation, le candidat pourra être interrogé en natation de vitesse, natation longue, sur des nages simultanées ou alternées, ventrales ou dorsales.

Concernant l'épreuve d'escalade

La prestation physique :

L'épreuve se déroule sur une structure artificielle d'escalade (SAE) permettant la pratique du bloc.

Le candidat doit se munir de son matériel personnel (chaussons, sac à magnésie).

La séquence libre doit être réalisée en 10 minutes maximum.

Le bas de la SAE est aménagé pour offrir 5 secteurs différents caractérisés par une diversité d'inclinaisons, de reliefs et de configurations de prises, sur des blocs courts.

Dans chacun des secteurs, quatre niveaux de difficulté progressive sont proposés.

Avant la séquence libre, les cinq secteurs sont présentés par le jury : prises de départ et d'arrivée et zones d'évolution.

Le candidat choisit trois secteurs et réalise les blocs à son meilleur niveau. Le nombre d'essais est illimité.

Pendant les 5 minutes de récupération qui suivent la séquence libre, le jury annonce au candidat la question pour la séquence imposée. Elle est précisée par un thème. Le candidat choisira le secteur ou les secteurs qu'il jugera le(s) plus pertinent(s) pour y répondre.

Un chronomètre est autorisé pour la gestion du temps.

Lors de la séquence imposée, le candidat dispose du matériel suivant : un lot de 20 prises variées, ainsi que les vis et une visseuse avec une clé 6 pan permettant de les fixer au mur.–Du scotch de couleur et des feutres sont également mis à disposition.

Tout au long de l'épreuve, l'espace réservé à la prestation physique est accessible. Une table, une chaise ainsi qu'une échelle permettant la pose de prises à la limite des 3 mètres sont mises à disposition pendant le temps de préparation de 10 minutes.

L'entretien :

L'entretien d'escalade pourra porter sur l'escalade en blocs et en voies.

Concernant l'épreuve de danse

La prestation physique :

L'épreuve se déroule dans un espace d'évolution de 8m x 8m totalement dédié au candidat. L'échauffement aura été effectué dans la salle de gymnastique, sur le praticable, en autonomie et en amont. Un temps de mise en espace est donc offert au candidat avant le début de l'épreuve. L'accès à la source sonore est aussi possible lors de ce temps.

Le candidat utilise son propre support sonore. Un ordinateur portable connecté à une enceinte est mis à sa disposition (clé USB uniquement).



La séquence libre débute par l'annonce d'un titre et la présentation d'un argument au jury. Le candidat présente ensuite la chorégraphie préparée, révélant le plus niveau d'engagement moteur et émotionnel du danseur. La durée de la chorégraphie est comprise entre 2 minutes 30 et 3 minutes 30.

Il devra réaliser la même chorégraphie deux fois au cours des 10 minutes de la séquence libre.

Pendant les 5 minutes de récupération, le jury annonce au candidat la question pour la séquence imposée, afin de transformer sa chorégraphie initiale au regard d'un thème et d'un contexte de la spécialité danse. Le candidat choisira une partie de sa séquence libre parmi les deux repérées par le jury.

Au début de ces 20min, le candidat disposera de deux minutes maximum pour présenter oralement ses choix de traitement de la question et s'engager physiquement dans un processus de transformation, aboutissant à la réalisation finale de la séquence transformée.

Il est attendu du candidat une démarche de recomposition et d'interprétation, réalisée au plus haut niveau de ses ressources ainsi que la création d'un nouvel univers poétique. Le candidat peut intervenir succinctement pour expliciter sa démarche au cours de son engagement physique. La production finale de la séquence transformée devra obligatoirement être présentée au sein des 20 minutes. Un chronomètre est autorisé pour la gestion du temps.

L'entretien :

Lors de l'entretien de danse, le candidat pourra être interrogé sur les contextes suivants : improvisation – composition-restitution. La vidéo présentera un élève identifié ou un groupe d'élèves.

Concernant l'épreuve de badminton : simple

La prestation physique

L'épreuve se déroule dans des conditions matérielles et réglementaires conformes aux normes de la Fédération française de Badminton (FFBAD) pour la pratique en simple. Le candidat doit se munir d'une raquette homologuée aux normes réglementaires en vigueur. Il est conseillé d'avoir une deuxième raquette en secours.

Le concours met à disposition du candidat des volants homologués FFBAD en plastique (vitesse 77). Pendant la séquence libre, en accord avec son adversaire, le candidat peut réaliser son match avec des volants plumes s'il le souhaite. Dans ce cas, il apporte ses volants, qui doivent être homologués FFBAD (vitesse 77).

L'échauffement préalable pourra se dérouler sur un terrain mis à disposition.

Pendant la séquence libre, le candidat dispute deux matchs de cinq minutes avec au moins deux minutes de récupération entre chaque rencontre. Il est attendu des candidats qu'ils annoncent le score à voix haute.

Pendant les 5 minutes de récupération, le jury annonce au candidat la question pour la séquence imposée. Elle précise un thème de la spécialité badminton en simple.

Pendant la séquence imposée, le candidat dispose de : 18 volants, un sur-filet, 6 plots (mous), 12 bandes antidérapantes et de 2 plastrons choisis par le jury parmi les autres candidats. Le candidat choisira les consignes à donner au joueur mis à sa disposition. Le candidat peut réaliser sa prestation avec des volants plumes s'il le souhaite. Dans ce cas, il apporte ses volants, qui doivent être homologués FFBAD (vitesse 77). Une table et une chaise sont mises à sa disposition pendant le temps de préparation de 10 minutes. Un chronomètre est autorisé pour la gestion du temps. Tout au long de la séquence imposée, le terrain réservé à la prestation physique lui est accessible.

Dans cette activité, le temps de récupération pourra se trouver augmenté afin de permettre la rotation des séquences des différents candidats sur les terrains disponibles.

L'entretien :

L'entretien de badminton portera sur l'enseignement dans l'ensemble du contexte scolaire.



Concernant l'épreuve de step

La prestation physique :

L'épreuve se déroule dans un espace d'évolution de 8m x 8m.

Chaque candidat dispose du matériel suivant : musiques aux BPM (battements par minute) variés, step à 3 niveaux, lests et altères de 500 g, 1 kg, 1,5 kg et 2 kg. Le candidat peut utiliser son propre support sonore et dispose d'un ordinateur portable connecté à une enceinte (clé USB uniquement).

Le candidat est équipé par le jury d'une montre cardiofréquence-mètre ; il gère son temps à l'aide d'un simple chronomètre. Les données anonymées recueillies par le jury au cours de la prestation du candidat sont détruites à l'issue de celle-ci.

Lors de l'appel, chaque candidat indique la valeur estimée de sa fréquence cardiaque maximale et sa fréquence cardiaque de repos.

Il annonce également la composition de la séquence libre qui doit être réalisée en 10 minutes maximum et comprendre une ou plusieurs phases d'effort dont les durées comme les intensités de travail peuvent être identiques ou différentes. Le(s) temps de récupération est/sont compris dans ce temps de prestation physique et choisi(s) par le candidat.

Le candidat devra articuler son plus haut niveau de ressources énergétiques et biomécaniques dans la filière puissance et/ou capacité aérobie en optimisant le temps total d'engagement. Le jury n'a aucune attente en termes de filière énergétique choisie mais cette ou ces intensités de travail doivent correspondre à des valeurs supérieures ou égales à 70% de sa fréquence cardiaque d'entraînement.

Le candidat doit par ailleurs :

- présenter au moins six blocs différents en respectant un équilibre des efforts à droite et à gauche. Un même bloc réalisé à droite et à gauche est considéré comme identique,
- utiliser une musique dont le tempo est compris entre 130 et 145 BPM. Le candidat peut envisager un montage musical permettant une modulation des BPM au sein de son enchaînement.

Pendant les 5 minutes de récupération, le jury annonce au candidat la question pour la séquence imposée. Elle précise un thème et un contexte d'effort ; le candidat choisira le ou les blocs et la musique supports de cette séquence.

Tout au long de l'épreuve, l'espace réservé à la prestation physique lui est accessible. Une table et une chaise sont mises à sa disposition pendant le temps de préparation de 10 minutes.

L'entretien

L'entretien portera sur tous les temps d'enseignement du step dans les lycées généraux, technologiques et professionnels.